

L'AVENIR

DE LYON

JOURNAL REPUBLICAIN SOCIALISTE



ANNONCES :

ADMINISTRATION & REDACTION :

ABONNEMENTS :

10, Cours de la Liberté, 10

LYON

Lyon et départ^s limitrophes, 51, 104, 208
Pour les autres départ^s... 61, 124, 248
(Etranger : port en sus)
Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois

LES ENFANTS MARTYRS

LES ENFANTS MARTYRS

En plein dix-neuvième siècle, sous le règne d'or des pépites du Tonkin et des grands festins ministériels, sous le règne des hommes qui prétendent qu'il n'y a pas de question sociale, il est toujours navrant de raconter une histoire du genre de celle qui va suivre.

A Châlons-sur-Marne, un petit manchot mendiait en pleurant sur l'une des places de la ville. Le lendemain, on y trouvait un petit cul-de-jatte excitant à son tour la compassion publique.

La police s'émut et un agent conduisit l'infirme dans une brouette jusqu'au poste.

Celui-ci raconta l'odyssée lamentable que voici :

En avril 1882, il habitait Barcelone avec ses parents et allait à l'école avec son petit cousin Antonio Arlas, âgé de huit ans. Lui, s'appelle Gonzalès et avait alors dix ans.

A la sortie de l'école, un homme et une femme s'approchèrent d'eux, les emmenèrent avec des promesses jusqu'à la gare et les mirent dans le wagon du chemin de fer.

On arriva à Perpignan. Antonio fut alors transformé en manchot ; on fit de Gonzalès un cul-de-jatte. Pour cela, on l'attacha sur un coussin, les jambes repliées et attachées aux hanches avec des courroies, puis on lui mit des linges aux mains. Il dut marcher sur le dos pour apitoyer les passants. Quand la recette baissait, on rouait de coups les deux pauvres petits êtres.

A Carcassonne, l'homme et sa femme débanchèrent Gonzalès, lui labourèrent les reins avec un fer tranchant, puis versèrent un liquide corrosif sur les blessures, pour que le malheureux se trainât plus péniblement.

Voyant que Gonzalès ne devenait pas assez complètement estropié, on lui amincit les jambes en les serrant avec des cordes ; ce supplice effrayant dura deux mois.

A Elbœuf, la police émue par les coups qu'on prodiguait aux enfants, arrêta les infâmes exploiters ; mais ceux-ci, trompant les juges, furent rendus à la liberté.

Cependant, les petits martyrs furent conduits à l'Hôpital de Rouen.

Leurs bourreaux parvinrent à les enlever.

On vint à Paris.

L'homme et la femme suivaient leurs victimes dans les rues et les faisaient cacher sous les portes cochères quand ils apercevaient les gardiens de la paix.

Puis le voyage à travers la France fut repris.

Sur les aveux du petit Gonzalès, confirmés depuis par les déclarations d'Antonin, la police a amené les deux bourreaux chez le commissaire.

Ces deux misérables ont été condamnés à des peines bien inférieures que celles qui frappent journellement des journalistes.

Combien cependant on devrait se montrer sévères pour ces misérables exploiters d'enfants qui existent à Lyon comme ailleurs, sans que la justice intervienne.

Ces pauvres petits martyrs sont exercés à la mendicité ; on les jette dès le matin dans la rue, et, le soir, ils doivent revenir avec une somme fixée, sans quoi ils sont roués de coups.

Et ces enfants supportent encore les tortures de la faim.

Infortunés petits martyrs ! de quelle protection ne méritent-ils pas d'être entourés ! A-t-on songé parfois aux terribles souffrances de ces malheureux ? Leur supplice est de tous les jours, et, sans vêtements, pieds nus, la tête découverte, on les voit, l'été sous le soleil brûlant, l'hiver sous la neige, tendre lamentablement la main aux passants.

J'allais faire du sentiment ; on n'en fait pas avec le gouvernement des Waldeck-Ferry. Ces philanthropes sont tout à la découverte et à la mise en scène du complot de Saône-et-Loire. Ce complot aurait manqué à la gloire de ces charlatans politiques.

Les ouvriers sans travail et les petits enfants martyrs, quantité négligeable, — ça ne compte pas.

J.-B.-A. PAGES.

Tous les maux de l'humanité ne sont que la conséquence des vices des institutions sociales, et spécialement des lois sur la propriété et sur la famille.

GODWIN.

DEPECHE DE NUIT

GUERRE DE CHINE

Paris, 7 février. — Une dépêche du général Brière de l'Isle, datée de Dong-Song, dit que nous avons attaqué hier, à midi, un système de trois forts commandant le camp retranché de Dong-Song. Ces positions ont été brillamment enlevées. Les troupes sont restées admirables d'entrain, de précision et de vigueur. La nuit seule a arrêté leur élan.

Nous continuerons la marche, à la pointe du jour, sur Dong-Song et vers Lang-Song.

Une dépêche de l'amiral Courbet, datée de Ke-Lung, 3 février, dit que dans la nuit du 31 janvier au 1^{er} février, nos nou-

velles positions ont été attaquées par mille ou deux mille Chinois. L'ennemi a été repoussé, laissant plus de 200 morts, parmi lesquels un officier européen et plusieurs mandarins.

Nos pertes sont de un soldat tué et un blessé.

Du 25 janvier au 1^{er} février, les Chinois ont eu 700 hommes tués et blessés.

Les médecins-majors Huguenard, Desmons et Richard ; les aides-majors Pailloz, Vilmain, Dupré et Hassler sont désignés par le Tonkin.

Le ministre de la marine communique la lettre suivante :

« Une dépêche reçue de Hong-Kong, le 5 février, porte un avis publié dans les journaux français au sujet du ravitaillement du corps expéditionnaire.

Au premier abord, cette notification paraît contraire au droit international et il semble que les commandants français n'aient pas le droit d'agir en belligérants, puisque la guerre n'est pas officiellement déclarée.

Mais les Anglais nous considèrent comme belligérants, bien que la guerre n'ait pas été déclarée, puisque dans une récente notification, ils nous ont refusé du charbon. Ils nous considèrent comme en état de guerre de Singapour jusqu'au nord de la Chine. »

Voici le texte de la dépêche visée par cette note :

Un avis publié par le gouvernement français porte que les commandants français exerceront désormais les droits de belligérants, y compris celui de visiter les navires neutres, afin de vérifier s'ils contiennent de la contrebande de guerre.

4,000 fusils à répétition Kropatschek sont actuellement en route pour le Tonkin. Le Kropatschek, qui est réglementaire dans la marine, est une modification du fusil Gras.

Le steamer *Nantes* est arrivé vendredi matin à Alger où il va embarquer des troupes et du matériel pour l'Extrême-Orient.

Les dépêches annonçant l'action décisive ou, du moins, le commencement de cette action avec des résultats réels, se font attendre.

La concentration du convoi qui suit le corps expéditionnaire a été un peu plus longue qu'on ne l'avait prévu et les nécessités de la dernière heure paraissent avoir retardé le mouvement en avant. On sait combien le général Brière de l'Isle s'est inquiété pour créer les charrois nécessaires à l'opération sur Lang-Song ; mais ce qu'il ne faut pas perdre de vue, ce sont les difficultés qu'il y a à vaincre pour concentrer le matériel, les approvisionnement, les ambulances dans une région coupée de nombreux cours d'eau qui nécessitent des transbordements continus. Lors de la marche sur Son-Tay et sur Bac-Ninh, l'organisation des services en arrière a été relativement facile ; le fleuve était la véritable base d'opérations et la flottille le véritable train du corps expéditionnaire. Dans la campagne que l'on entreprend actuellement, il en est tout autrement : la région où l'on va opérer est sans routes, sans ressources, et le corps expéditionnaire doit tout emporter avec lui dans cette marche sur Lang-Song qui durera au moins une dizaine de jours.

Dans les pays tropicaux, la préparation du convoi est le plus grand des soucis du commandement. Comme rien de durable ne s'improvise, il faut prévoir et organiser de

longue date. C'est ce qui n'a certainement pas été fait pour le Tonkin. Mais cette faute est une des conséquences du plan caressé si longtemps de l'occupation restreinte du Delta.

Bien que les effectifs qui opèrent à Formose aient été très diminués par les épidémies, nous estimons que l'amiral Courbet peut disposer de 2,000 hommes, sans compter les quelques compagnies de marins de son escadre. Comme la position qu'il occupe est à cinq kilomètres des mines et de la baie Quar-See-Kow, il est à prévoir qu'une attaque sera tentée de ce côté, afin de menacer dans deux directions la position chinoise.

Il reste à savoir si les impériaux ne se réformeront pas sur un autre mamelon, à quelque distance des points que nous aurons conquis, et s'il sera possible avec les petits effectifs dont on dispose à Formose de faire autre chose que garder la ligne qui va de Ke-Lung aux mines de charbon.

CONSEIL DES MINISTRES

Hier matin, le conseil des ministres s'est réuni sous la présidence de M. Jules Ferry. Il s'est occupé de la situation faite à l'Angleterre par la prise de Khartoum par les rebelles.

Le général Lewal a communiqué son projet relatif à la liberté du commerce et de la fabrication des armes de guerre.

Après une légère discussion, les ministres se sont entendus sur le principe même.

La liberté de fabrication sera accordée sous certaines garanties.

Lisez privilège.

INFORMATIONS

Le budget de 1886

Le budget de 1886 ne sera déposé sur le bureau de la Chambre qu'après le vote définitif par le Parlement du budget de 1885.

M. Tirard ne peut en effet arrêter le texte de son nouveau projet sans connaître les décisions des Chambres sur le budget de 1885, car on sait que le budget de 1886 ne doit être, en principe, que la reproduction de celui de l'exercice courant en dépenses comme en recettes.

Quant aux dépenses nouvelles résultant du développement normal de certains services publics, il y serait pourvu au moyen des recettes nouvelles provenant de la surtaxe sur les céréales qui est actuellement en discussion à la Chambre.

Cette surtaxe, calculée à raison de trois francs sur les blés, produirait une plus-value annuelle de vingt-cinq millions en chiffres ronds.

Les troupes de l'Est

Une importante modification dans l'emplacement des troupes du 6^e corps d'armée aura lieu dans le courant de cette année.

La 4^e division indépendante de cavalerie, dont le quartier général est à Meaux, va tenir garnison dans les villes de l'extrême frontière, à Verdun, Sedan et Sainte-Menehould. Cette division se compose des 3^e et 6^e régiments de cuirassiers, actuellement en garnison au camp de Châlons, et des 22^e et 23^e régiments de dragons, en garnison le 1^{er} à Provins, le 2^e à Meaux.

Il est probable que le 2^e bataillon de chasseurs à pied, en garnison à Versailles, suivra ce mouvement.

MAROC

M. Ordega, notre ancien ministre à Tanger, récemment nommé à Bucharest, est arrivé vendredi matin à Paris.

TUNISIE

Tunis, 6 février.

M. le colonel Faure-Biguet a pris hier le commandement du 4^e zouaves.

Dans la soirée, un punch lui a été offert par les officiers.

M. Faure-Biguet a exprimé l'espoir que bientôt le régiment inscrirait sur son drapeau, encore vierge, un nom glorieux, conquis dans l'Extrême-Orient.

Chambre des Députés

Service télégraphique spécial de l'AVENIR

Séance du 7 février

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

M. ANDRIEUX pose une question à M. Waldeck-Rousseau, au sujet du conflit qui s'est élevé entre le préfet de Vaucluse et le tribunal de commerce d'Avignon, à l'occasion des réceptions du 1^{er} janvier.

Aux membres du tribunal venant présenter leurs compliments, le préfet aurait répondu en leur montrant la porte et en leur disant :

« Votre place n'est pas ici. »

Le ministre de la justice a été saisi de la protestation du tribunal de commerce ; mais comme celui-ci n'a reçu aucune réponse, l'orateur s'adresse au ministre de l'intérieur.

M. WALDECK-ROUSSEAU répond que le président du tribunal de commerce d'Avignon était directeur politique du journal l'Union de Vaucluse, qui, le 31 décembre, commençait une polémique passionnée contre les fonctionnaires du gouvernement et se déclarait résolument monarchique.

Le préfet, en recevant le tribunal de commerce, a dit simplement au président du tribunal que sa place n'était pas ici et qu'il avait l'honneur de saluer les membres du tribunal. C'était une façon courtoise de leur faire comprendre que leur visite ne devait pas se prolonger.

Le gouvernement ne peut, à aucun degré, blâmer le préfet. Le devoir des fonctionnaires est de faire respecter la République, et le préfet de Vaucluse a rempli son devoir.

M. ANDRIEUX regrette que le ministre ait transformé en question politique une simple question de convenances et de courtoisie. Il fait remarquer que le préfet de Vaucluse est blâmé même par les journaux républicains de son département, et que parmi les membres du tribunal de commerce il y avait plusieurs républicains qui ont également protesté contre l'attitude du préfet.

L'orateur rappelle que, récemment, M. Jules Ferry a reçu le bureau du conseil général de l'Oise, dont le président est le duc d'Aumale.

M. JULES FERRY dit que cette visite était correcte, et qu'en outre le conseil général n'avait pas insulté le gouvernement.

M. ANDRIEUX réplique que la conduite de M. Jules Ferry vient à l'appui de sa thèse, et il se demande comment le président du conseil, qui pratique les principes de la République athénienne, peut soutenir la conduite d'un préfet qui emprunte ses traditions à la Béotie. (Rires.)

L'incident est clos.

M. LE GÉNÉRAL LEWAL dépose ensuite un projet autorisant la libre fabrication des armes de guerre.

La proposition de M. Farcy, sur le même objet, est prise en considération. Ces deux projets sont renvoyés à la même commission.

M. JULES FERRY dépose un projet approuvant le traité de commerce avec la Birmanie.

La Chambre reprend la discussion des tarifs des douanes.

M. RAOUL DUVAL combat l'établissement des droits sur les céréales comme injuste, impolitique et inefficace et comme n'atteignant pas le but.

SÉNAT

Les pères conscrits ont commencé tardivement leur séance. C'est à peine si les bancs sont garnis de quelques vénérables lorsque le président ouvre la séance.

C'est toujours la loi sur les récidivistes, loi si chère à Waldeck-Rousseau, qui est sur le tapis.

Plusieurs orateurs, parmi lesquels nous remarquons MM. Labiche, Laroze, Buffet, tous des droitiers, présentent diverses observations.

Un amendement à l'article 1^{er}, reproduisant l'article voté par la Chambre, portant la relégation perpétuelle dans les colonies, est adopté par 182 voix contre 39.

Cet amendement était présenté par M. Issartier.

M. TOLAIN soulève ensuite la question de l'élection de l'Eure, dont les sénateurs ont ajourné la validation.

Il paraît que le Sénat n'est pas satisfait de se voir privé des lumières de M. de Broglie ; aussi cherche-t-on tous les moyens possibles pour invalider son concurrent heureux.

Voilà l'utilité du Sénat.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Le Congo

Le traité délimitant les territoires respectifs de la France et de l'Association internationale africaine au Congo a été signé par M. Jules Ferry et M. Pirmez, ministre d'Etat, délégué particulier du roi des Belges.

L'accord est définitivement intervenu entre la France et l'Association.

La frontière entre les possessions de la France et de l'Association suivra :

- 1^o Le cours de la rivière Tchi-Loango ;
- 2^o La ligne de faite séparant le bassin du Tchi-Loango de celui du Congo ;
- 3^o Le Congo à partir de Manyanga ;
- 4^o La ligne médiane de Stanley-Pool ;
- 5^o Le Congo jusqu'à un point à déterminer entre l'équateur et le premier degré de latitude nord, de manière à comprendre le bassin de la Licona dans les possessions françaises.

La France, par ce traité, reconnaît l'Association dans les mêmes termes que les autres puissances l'ont déjà reconnue.

Elle reconnaît « le drapeau de l'Association comme celui d'un Etat ami ».

La solution de la question pendante entre la France et l'Association ne sera donc plus subordonnée au règlement de la question analogue existant entre l'Association et le Portugal.

Toutefois la France continue à prêter à l'Association ses bons offices pour ce règlement.

La France et la Birmanie.

Une dépêche anglaise venant de l'Inde a signalé, il y a deux jours, l'existence d'un traité entre la France et la Birmanie. Nous pouvons ajouter que ce traité a été signé récemment à Paris par M. Jules Ferry et par les ambassadeurs birmans, qui se trouvent encore parmi nous.

Ces ambassadeurs, qui sont depuis plusieurs mois à Paris, sont venus d'abord confirmer le traité conclu en 1874 entre la France et la Birmanie, et qui n'avaient pas jusqu'ici reçu la ratification définitive de leur gouvernement.

Ils ont complété cette convention de 1874 par un nouveau traité, qui est précisément celui auquel des dépêches de l'Inde anglaise ont fait allusion il y a quelques jours.

Le traité complémentaire est un traité de commerce et d'établissement, et, à ce titre, il devra être soumis à la ratification du Parlement français.

LES ANGLAIS AU SOUDAN

La prise de Khartoum par le mahdi continue à défrayer la chronique.

Voici les nouveaux détails que nous recevons :

Une dépêche reçue au ministère de la guerre confirme tous les détails contenus dans les dépêches d'hier soir sur les faits relatifs à l'arrivée de sir Charles Wilson devant Khartoum.

Cette dépêche ajoute que la chute de Khartoum a déterminé les tribus du pays de Shukoorieh à se joindre au Mahdi. Les populations des deux rives du Nil nous sont conséquemment hostiles.

Les indigènes disent que le Mahdi se trouvait très à court d'approvisionnements à Omdurman, et qu'il aura de grandes difficultés à persuader aux émirs de nous attaquer.

Le Daily News apprend de Metammeh que cinq indigènes qui se trouvaient dans Khartoum, au moment de la reddition de

la ville, ont déclaré que les rebelles ont pénétré dans la place à la trahison et deux pachas auxquels le général Gordon avait infligé une punition.

Deux de ces indigènes affirment que le général Gordon a été tué ; les autres prétendent qu'il s'est réfugié dans la citadelle avec quelques troupes et qu'il est maître de toutes les munitions.

Le Times insiste sur la nécessité d'ouvrir la route de Souakim à Berber.

Le Morning Post croit savoir que, dans le conseil qui a été tenu hier, il ne fut pas question de l'intervention des troupes turques, mais de l'opportunité d'employer l'expédition italienne, qui est prête à partir ; cette question a été longuement discutée ; le conseil se réunira encore aujourd'hui.

INTERVENTION PROBABLE DE L'ITALIE

La Libéria dit : « La prise de Khartoum a produit une grande émotion dans nos cercles politiques, et il est naturel d'admettre qu'elle pourra exercer une influence sur l'action de l'Italie dans la mer Rouge ; mais nous ne croyons pas qu'elle donne lieu, de la part de notre gouvernement, à des résolutions immédiates, car les opérations militaires anglaises en Egypte ne sont jamais entrées jusqu'ici dans le programme de l'action de l'Italie dans la mer Rouge. »

D'après la Capitale, au contraire, la chute de Khartoum constituerait un des faits prévus par l'accord anglo-italien, et l'envoi d'un corps d'armée italien au Soudan serait très probable.

La Capitale dit même que des ordres ont déjà été donnés à cet effet.

Dernière Heure

Paris, 10 h. — Les impôts du mois de janvier ont donné une moins-value de 2 millions 440,000 fr. sur les évaluations budgétaires.

11 h. — Une dépêche du Caire dit qu'on croit que les grandes chaleurs, qui commenceront dans une quinzaine, forceront les Anglais à suspendre leur expédition et à rester dans leurs positions actuelles.

Une dernière dépêche dit que les opérations continuent vers les mines de Ke-Lung.

On croit que l'Européen tué dans les rangs des Chinois est de nationalité anglaise.

Rome, minuit. — Le journal le Nabab annonce que le gouvernement italien a décidé la mobilisation immédiate d'un corps de douze mille hommes.

Berlin, minuit et demi. — Toute la presse commente la chute de Khartoum peu favorablement pour l'Angleterre.

FEUILLETON DE L'AVENIR (135)

LE COUSIN DU DIABLE

Par Contran BORYS

DEUXIÈME PARTIE

LES AMOURS DE FLORESTAN

(Suite)

— Ah ! ah ! dit Taillefer, tu es papiste ?
— Je suis catholique romain.
— Moi aussi, tête et sang ! Voyons, crie un peu : Vive la messe !
— Vive la messe ! fit Nicolas.

— Très bien. Maintenant, comme il y en a parmi nous qui sont quelque peu huguenots, et comme il ne faut blesser personne, tu vas leur faire le plaisir de boire à la santé de Calvin.

Ce disant, le capitaine plongea la coupe dans un baril et la tendit, pleine jusqu'aux bords, au jeune homme frémissant.

Il se trouvait au centre d'un cercle infernal, hérissé de lames aiguës, de bouches de dents grimaçantes, de prunelles en feu.

Comme un troupeau de loups maigres qui flairent une proie, tous les bandits

s'étaient rapprochés, et Nicolas, avec dégoût, sentait passer sur son visage leurs haleines fétides et vineuses.

Derrière eux, d'autres bandits encore. Partout les aventuriers envahissaient le terrain.

Aussi loin que le regard pouvait s'étendre, on ne voyait que haillons bariolés, cuirasses dévorées de rouille, casques rongés de vert-de-gris.

Nicolas prit la coupe.

Ce qu'on exigeait de lui était une lâcheté... Mais tout le monde n'est pas apte au martyre... et la mort se dressait là, ignoble, affreuse, inexorable...

— Soit ! balbutia-t-il en rougissant de honte. A la santé de Calvin !

Un immense éclat de rire l'atteignit au cœur, pareil à la flétrissure qu'imprime la main du bourreau. Nicolas baissa le front et, convulsivement, serra le manche de sa hache.

— Par le saint sacrement, dit Taillefer, voilà un petit homme bien gentil et qui fait tout ce qu'on lui demande. Ça, compagnons, nous allons le faire boire successivement à la santé de Moïse, de Mahomet, de Brahma, du Grand-Lahma, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'il tombe mort ivre.

— Mais, il n'a pas bu encore ! exclama une voix.

— Tiens, c'est vrai ! Alors, il faut qu'il commence, dit le capitaine. Allons, haut

la patte, mignon ! avale et crie : « Vive Calvin ! »

Nicolas était devenu blême. Une flamme ardente jaillit de ses yeux, fixement attachés sur Taillefer.

— Bois, mais bois donc, renégat ! ordonna celui-ci, que l'effrayant regard du jeune homme irritait.

Nicolas resta immobile.

Alors une véritable tempête d'injures et de menaces se déclancha contre lui.

— Mort et passion ! il refuse de boire !

— Au gibet, l'insolent !

— Ce doit être un juif maudit !

— Pouah ! l'effronté païen !

— Pendons-le sur le maître-autel !

— Pas de grâce ! pas de rémission !

— Brûlons sa charogne hérétique !

— Tête et sang ! boiras-tu ! cria Taillefer d'une voix tonnante.

Et il porta si rudement la coupe à la bouche de Nicolas, que les lèvres du brasseur s'englantèrent.

C'en était trop. Nicolas lui arracha des mains la coupe et la lui écrasa, contenant et contenu, sur la figure.

Inondé de rechef, mais cette fois de sang autant que de vin, le reître ne se répandit pas en blasphèmes et en clameurs, comme on aurait pu s'y attendre. Un sourire d'une cruauté inouïe retroussa de côté sa moustache. Puis il s'essuya sans mot dire.

Cette colère froide, muette, réfléchie, était terrible à voir.

— Apportez-moi l'enfant, prononça-t-il d'un ton calme.

Nicolas sauta en arrière.

— Au large ! exclama-t-il. Le premier qui me touche...

Sa phrase s'acheva par un cri : quel qu'un venait de lui planter un couteau dans l'épaule.

Le brasseur se retourna. D'un revers de hache, il abattit le poignet auquel adhérait le couteau, fendit deux ou trois crânes, et, profitant de la trouée qui s'était faite devant le terrible moulinet de son arme, il tenta un bond prodigieux, et parvint à s'adosser au mur du palais épiscopal.

Là, tout en faisant face à ses ennemis, il rassembla ses forces et cria :

— Au meurtre ! à l'aide !... A moi les brasseurs !... A moi les bourgeois de Tournai !

Rien ne lui répondait, si ce n'est l'organe moqueur du capitaine Taillefer qui répétait :

— Apportez-moi le marmot ; je veux l'écorcher vif ; cela me distraira toujours un peu.

AVENIR 10 FÉVRIER 1885 (A suivre).

1 h. — Reinsdorff et Küchler, condamnés à mort pour l'attentat de Niederwald, ont été décapités hier, dans la matinée, à Halle.

Nécrologie

Le général Carteret-Trécourt

Le général Carteret-Trécourt, commandant du 14^e corps d'armée, est mort à la maison des frères Saint-Jean-de-Dieu où il était en traitement depuis dimanche dernier pour une affection de l'estomac qui ne laissait malheureusement aucun espoir de guérison.

Le général Carteret-Trécourt était né à Rolampont (Haute-Marne) en 1821. Entré tout jeune à Saint-Cyr, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur à vingt-cinq ans.

Il était alors sous-lieutenant au 56^e de ligne. En Afrique, en Italie, au Mexique, il enleva tous ses grades à la pointe de son épée. Au Mexique, il fut cité à l'ordre du jour pour la part qu'il prit à une attaque contre Puebla.

Ce fut à Reischaffen que le colonel Carteret-Trécourt conquist le grade de général de brigade. A Sedan, il reçut deux blessures.

Revenu en Afrique, le gouvernement républicain le plaça à la tête de la province de Constantine. Divisionnaire en 1875, il fut désigné pour le commandement du 2^e corps à Amiens, d'où il passa au commandement du 14^e corps, à Lyon.

Le général Carteret-Trécourt comptait trente-deux campagnes, dont vingt-trois ans d'Afrique. Il faisait partie du conseil supérieur de la guerre et du comité de défense.

Avec lui disparaît un de nos généraux les plus vaillants, les plus savants, et une des gloires de notre armée d'Afrique.

Obsèques

Sur la proposition du ministre de la guerre, vu l'article 649 du règlement du 29 juin 1863 sur l'hôtel national des Invalides, le gouvernement a décidé qu'en raison des longs et glorieux services qu'il a rendus au pays (43 ans de services, 29 campagnes, 5 blessures, 2 citations), le général de division Carteret-Trécourt, gouverneur militaire de Lyon, commandant le 14^e corps d'armée, membre du conseil supérieur de la guerre et du comité de défense, décédé à Paris le 5 de ce mois, durant la session de la commission supérieure des commandants de corps d'armée, les obsèques de cet officier général seront célébrées à l'église des Invalides.

La cérémonie aura lieu le mardi 10 février, à midi; les convocations et invitations seront adressées à qui de droit; l'inhumation aura lieu à Rolampont (Haute-Marne).

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que, vers la fin de cette semaine, paraîtra un nouveau journal républicain socialiste, le Réveil de Lyon, quotidien, grand format, à cinq centimes.

Nous souhaitons la bienvenue ainsi qu'un grand succès à notre nouveau confrère, qui tiendra haut et ferme le drapeau des revendications des travailleurs.

DISCOURS
DU
Citoyen BRIALOU

prononcé à la Chambre des députés
dans la séance du 6 février 1885

Messieurs, la réponse de monsieur le ministre ne m'a pas étonné. Je comprends, dans une certaine mesure, qu'il soit si mal disposé envers les travailleurs, car il est très mal renseigné sur leur compte. Monsieur le ministre a cité un fait concernant Lyon, dans un sens tout à fait contraire à la vérité. Il vous a dit que la municipalité de Lyon avait ouvert des chantiers pour occuper les ouvriers sans travail, et que ces ouvriers sans travail avaient si peu le désir de travailler qu'il avait fallu avoir recours à la force publique pour sévir contre un grand nombre d'entre eux qui voulaient empêcher leurs camarades de travailler.

Messieurs, la vérité est absolument le contraire de ce qu'a dit monsieur le ministre de l'intérieur. (Exclamations au centre.)

On a été obligé de recourir à la force armée, parce que les chantiers que l'on avait ouverts étaient de si peu d'importance qu'ils ne pouvaient occuper que cent cinquante à deux cents ouvriers (mettez trois cents), au milieu d'une population comprenant plusieurs milliers d'ouvriers sans travail.

La grande masse de ces ouvriers s'est portée vers ces chantiers pour y demander de l'ouvrage et non pour empêcher de travailler ceux qui avaient déjà été acceptés. Ils voulaient obtenir du travail pour eux également; on a été obligé d'employer la force pour les repousser. Il est certain que ces ouvriers n'avaient aucune mauvaise intention; ils voulaient simplement être occupés comme les autres.

Vous voyez donc que monsieur le ministre de l'intérieur est mal renseigné.

M. Camille PELLETAN. — C'est le métier qui veut cela.

M. BRIALOU. — J'arrive au discours que vous venez d'entendre. J'appuie complètement le langage de mon honorable collègue et ami Revillon.

Votre conduite, mes chers collègues, est bien extraordinaire! Vous êtes pourtant une majorité républicaine; je ne doute pas que vous soyez réellement des républicains. On dit, je n'en doute pas, que le gouvernement lui-même soit républicain, et pourtant vos actes sont l'opposé de ceux des républicains.

Nous serions sous la monarchie ou sous l'Empire qu'on agirait pas autrement que vous ne le faites vis-à-vis des travailleurs.

M. Paul de CASSAGNAC. — Ils ne mouraient pas de faim sous l'Empire comme aujourd'hui.

M. LELIEVRE. — On leur aurait déjà envoyé des coups de fusil.

M. BRIALOU. — C'est manquer de tactique politique, c'est ne pas comprendre les intérêts de la République, que de repousser ainsi, avec une sorte de dédain, les demandes des travailleurs.

Il suffit, en effet, qu'une demande n'émane pas d'eux pour qu'elle soit écoutée et accueillie par vous, pour que vous preniez en considération des malheurs qui, très souvent, ne sont que simulés.

Il suffit que ce soit des monopoleurs, des grandes compagnies ou même des sociétés financières dont les opérations ont été soi-disant malheureuses parce que quelques-uns auront eu la poche plus grande que leurs voisins...

M. G. LAGUERRE. — Très bien! très bien!

M. BRIALOU. — Pour que de suite vous leur veniez en aide.

Tels sont les malheureux que vous prenez en considération; c'est pour ceux-là que vous votez des millions; c'est pour venir en aide aux compagnies de chemin de fer qui ne font pas leurs affaires que vous votez des centaines ou des centaines de millions (très bien à gauche et à droite). C'est pour remettre dans une poche un peu trop vide, ou peut-être trop pleine, mais que l'on a chargé de côté, que vous êtes toujours disposés à accorder des sommes même considérables.

Par contre, dès que vous êtes en face de misères réelles, vous prenez de grands airs, comme on en prenait sous l'Empire. (Protestations et murmures à droite.)

Lorsque les travailleurs se plaignent...

M. LE BARON DUFOUR. Les travailleurs voudraient bien être encore à cette époque, ils la regrettent! (Bruits à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. Veuillez laisser parler.

M. LE BARON DUFOUR. Nous y reviendrons, soyez tranquille. (Sourires à gauche.)

M. BRIALOU. Je ne voudrais pas que mon collègue de la droite restât dans l'erreur; aussi je crois devoir lui dire, au nom des travailleurs, que si le gouvernement actuel n'agit pas comme il devrait le faire, une pareille conduite ne dégoutera pas les ouvriers de la République; ils changeront au besoin les hommes, mais non la forme du gouvernement. (Très bien! Très bien à gauche.)

M. LE COMTE DE LANJUNAIS. Alors, ce sera toujours la même chose!

M. LAROCHE-JOUBERT. Consultez directement le peuple, et vous verrez.

M. BRIALOU. Mes chers collègues, je vous disais qu'il était vraiment lamentable de voir que, lorsqu'il s'agit des misères du peuple, vous ne voulez pas faire acte de bonne volonté.

Je ne veux pas discuter le chiffre qu'on vous demande; je le livre à votre appréciation.

Mais, puisque vous venez souvent en aide à de certains malheurs et à de certaines souffrances, sera-t-il dit que les travailleurs sont les seuls pour lesquels vous ne voulez rien faire. (Très bien! très bien! sur divers bancs à gauche.)

A suivre.

A TRAVERS LYON

Lundi 9 courant, à 8 heures du soir, séance publique du Conseil municipal, à l'Hôtel-de-Ville.

Le service d'inspection des viandes de boucherie a opéré, pendant le mois de janvier dernier, les saisies indiquées ci-après :

7 vaches, 3 veaux, 13 chevaux, 4 ânes, 2 moutons, 3 chèvres, 9 porcs, 180 abats divers, 42 kilos de viandes fraîches.

La visite des viandes foraines a porté sur : 109,572 kil. de viandes fraîches, 50,190 kil. de viandes salées.

Délégation ouvrière. — La fédération des chambres syndicales publie la protestation suivante :

« La fédération des syndicats lyonnais, dans sa réunion d'aujourd'hui vendredi, a décidé de protester énergiquement contre l'interprétation donnée au mandat de la délégation lyonnaise.

Députés et ministres ne sont pas dans le vrai, lorsqu'ils affirment qu'elle n'est pas l'émanation directe des syndicats.

Les délégués lyonnais accueillis à Paris ont mandat exprès de parler au nom exclusif des travailleurs, et ils tiennent leur mandat non-seulement d'une réunion publique, mais aussi des syndicats fédérés ou non.

Elle proteste notamment contre les paroles du député Ballue, prétendant que nous avons subi l'inspiration des réactionnaires.

Voici la Fédération.

Arrestation d'une bande de voleurs.

— Dans la nuit du 4 Février, des voleurs s'introduisaient à l'aide d'escalade et d'effraction dans les magasins de M. Moinecourt, chenilleur, rue de Séze, 133, et s'emparaient pour 3.000 fr. environ de marchandises.

Ensuite de la plainte déposée à la police celle-ci a procédé hier à l'arrestation des nommés Auguste Violet, Clément Jourdan et Joseph Berthollet. Une perquisition au domicile de ces individus a amené la découverte d'une partie des objets dérobés.

Un nommé Dupoux, connu dans le monde des voleurs sous le nom de Lauzun, et demeurant à la Villette, chez qui avait été déposé une partie des marchandises volées, a pris la fuite aussitôt qu'il a eu connaissance de l'arrestation de ses complices.

On a en outre trouvé chez les inculpés un grand nombre d'objets provenant d'autres vols, et il résulte des déclarations de Jourdan que, dans la nuit du 29 au 30 janvier, lui et ses complices auraient dévalisé une maison de campagne au Vernay.

L'enquête continue, peut-être fera-t-elle découvrir d'autres méfaits.

Hier, vers 4 heures du soir, deux bohémiennes, qui logeaient dans une voiture du cours Perrache, ont été arrêtées sous l'inculpation de vol de literie, au préjudice de Mme Dutel, demeurant rue Mercière, 5.

LA BIGAME

ROMAN CONTEMPORAIN

(SUITE).

— Vous ne voulez savoir dit-elle, ni qui je suis, ni ce que j'ai été...

« Vous me demandez la complète abdication de moi-même, vous me proposez d'annihiler ma personne, mon individualité pour devenir à vos yeux une autre personne et une autre individualité; vous exigez que tout mon être disparaisse pour faire place à un être dont je suis, comme vous dites, la vivante image...

« Vous entendez, en un mot, que la femme que vous voyez en moi ne soit pas moi, que les traits que vous contemplez ne soient pas les miens, que mes gestes, mes actes, mes pensées même, soient ceux d'une autre... N'est-ce pas, c'est bien cela que vous me demandez... et rien que cela? »

— Je vous le jure!

— Eh bien! monsieur, je vous crois et j'accepte.

Et voilà pourquoy, ce jour là, lord Harris Harrison, quoique ayant fait le fameux serment qu'on connaît, avait une femme à ses côtés dans son landau, au grand ébahissement des habitués de Hyde-Park.

CHAPITRE II

Mais avant de poursuivre ce récit, il nous faut remonter un peu plus de deux ans en arrière, à l'époque du naufrage du transatlantique l'Etoile du Sud, sur lequel on s'en souvient sans doute, avant pris passage jusqu'au Caire Pierre Beson, sa femme et son enfant.

Le matelot échappé à la mort avec la petite Jeanne avait raconté un fait inexact en affirmant que tous deux étaient les seuls êtres qui eussent survécu à ce terrible sinistre.

Le navire, en touchant un banc d'écueils à fleur d'eau, s'était englouti si rapidement que, en effet, tout devait laisser croire à cet homme, jeté avec l'enfant par le plus grand des hasards contre un canot détaché violemment du paquebot, que seuls de l'équipage ils étaient parvenus à se sauver.

Mais si, au lieu de fuir à force de rames, affolé et ne pensant qu'à gagner la terre, il fut demeuré quelques instants encore sur le lieu de la catastrophe afin de tenter de secourir ses compagnons, il eût entendu les cris de détresse de deux de ces infortunés, un homme et une

femme, qui, cramponnés chacun à une épave, luttèrent désespérément contre la mort.

Ces malheureux, devenus le jouet des flots, jetaient des appels déchirants, espérant ainsi attirer sur eux un secours quelconque; mais l'obscurité qui les enveloppait — car c'était en pleine nuit que venait de se dérouler si fatalement ce lugubre drame — les dérobait à tous les regards, et le bruit des vagues déferlant contre les rochers empêchait que leurs cris fussent entendus au loin.

D'autant plus que les navires s'aventuraient rarement dans ces parages, à cause du danger qu'ils couraient en rasant les écueils semés à profusion dans cette partie de la Méditerranée; et il avait fallu la complète inexpérience du commandant de l'Etoile du Sud pour essayer de franchir ce passage.

Les deux naufragés ne pouvaient eux-mêmes ni s'apercevoir ni s'entendre, séparés qu'ils étaient par des courants contraires.

La femme qui n'était autre qu'Angèle de Breuille ou plutôt Mme Beson, les mains crispées sur les parois d'une caisse vide, le corps en entier plongé dans l'eau, faisait des efforts surhumains pour se maintenir à la surface.

Folle d'épouvante, l'esprit perdu, elle conservait cependant assez de raison pour se rendre compte de l'effroyable trépas qui l'attendait, et sa terreur décuplant ses forces, elle se collait davantage au

bois sauveur, déchirant aux clous ses mains et sa figure!

— Mourir ainsi!... pensait-elle, mourir à mon âge... au moment où j'entre à peine dans la vie... Mon Dieu!... sauve-moi!... Et c'est pour lui... pour lui... cet homme de rien que je hais!... Puisse son corps avec le mien rouler au fond de l'abîme!... Mais ma fille!... non, non, pas elle!...

Et la malheureuse clamait lamentablement dans le vide immense :

— Jeanne!... Jeanne!...

Parfois interrompue par une lame qui étouffait sa voix comme un bâillon.

Pierre, dans une situation analogue, s'était accroché à un morceau de planche assez large provenant de la cale brisée du paquebot.

A ses cris d'appel, à ses prières se joignaient sans cesse les noms aimés d'Angèle et de Jeanne.

Etant parvenu à se hisser sur la planche qu'il avait fortement entourée de ses jambes, il faisait tant qu'il lui était possible émerger son buste, afin de pouvoir mieux explorer les alentours.

Ses regards sondaient les ténèbres, cherchant à découvrir les seuls êtres au monde qui lui fussent chers : sa petite Jeanne, Angèle, ces deux amours qui remplissaient son cœur et sa vie!...

Car, en cet instant suprême, il ne se rappelait aucun des torts de sa femme, puisant dans son immense affection un pardon dont elle était bien digne.

Société de retraite pour la vieillesse.
— L'administration a l'honneur d'informer les sociétaires que la cotisation mensuelle aura lieu dimanche 8 février, de dix heures à une heure, au siège social, 9, rue Champier.

Pour l'administration :
Le président, VAUCHEZ.

Salle Molière

Rue Pierre-Corneille, 49 et 51
Dimanche 8 février 1885 à 7 heures,
la *Se vante du Val-Suzon*, drame en 7 actes.

Joyeux Gaulois

Les Joyeux Gaulois ont l'honneur de prévenir leurs nombreux invités qu'il sera donné aujourd'hui dimanche 8 février 1885 une charmante fête de famille à laquelle prendront part les artistes dont les noms suivent :

M^{me} Abraham, M^{lle} Jeanne, M M. Nicolas, Ortet, Ch. Pêtre, Kurrer, Jaillard, Henri, Auguste, Bacot, Duverneil, etc.
A 10 heures Grand Eal.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à demain la publication du procès Aubarède, que nous avions annoncé pour aujourd'hui.

ENTERREMENT CIVIL

La Chambre syndicale des ouvriers charpentiers de la ville de Lyon et du Rhône invite tous ses membres à assister aux funérailles civiles du

Citoyen BERGERAT,
qui auront lieu dimanche 8 courant, à 1 heure 3/4.
Le convoi partira de la rue Voltaire, 50.

Tribune libre

Société civile de Prévoyance des tailleurs de pierres de la ville de Lyon. Réunion mensuelle dimanche 8 courant, à 2 heures précises, cours de la Liberté, 17.
le Secrétaire.

La Chambre syndicale des chaudronniers, fer et similaires, invite la corporation à une réunion générale privée, qui aura lieu le 8 février, à son nouveau local, rue Grôlée, 38, au 2^e à huit heures du matin.
le secrétaire: BARDIN.

Syndicat des tôliers et fumistes. — Assemblée générale dimanche 8 février, à deux heures du soir, salle Gamet, rue de Chartres, n° 8.

ORDRE DU JOUR :
1^o Rapport des délégués à la fédération;
2^o Renouvellement du bureau;
3^o Réception des adhérents.
Le secrétaire : J. ROCHERON.

Avis. — La chambre syndicale des tailleurs de pierres et sileurs convoque en réunion privée la société de prévoyance des tailleurs de pierres et les corporations de marbriers et sculpteurs, dimanche 8 février, à 2 heures précises, café de l'Avenir, place Raspail, 4.
Les citoyens qui n'auraient pas reçu de lettre en trouveront à la porte.

ORDRE DU JOUR
Questions importantes.

La Chambre syndicale des chauffeurs-mécaniciens, donne avis à tous ses adhérents que les cotisations sont reçues le 2^e dimanche de février.

Le secrétaire tiendra le livre ouvert de 7 heures du matin à 8 heures du soir, au siège social, rue de Panthièvre, 2.
le Secrétaire: COROMPT.

Union fraternelle des anciens militaires de Crimée et d'Italie. — Le conseil d'administration rappelle que les cotisations mensuelles sont fixées au 1^{er} Dimanche de chaque mois, de 10 heures à midi précises.

Par exception, ces cotisations seront reçues dimanche 8 février, aux heures indiquées ci-dessus. Café Millet, 157, boulevard de la Croix-Rousse.

le président: REZNAUD.

Cercle de l'Union sociale de la Croix-Rousse.
— Ce soir dimanche, brillante soirée de famille, assaut de chants et tombola gratuite.

Le secrétaire général: GUERS.

3^e arrondissement. — Le comité électoral des républicains radicaux socialistes, répondant à l'appel fait par la commission d'organisation du Congrès de Neuville à tous les comités constitués du département, invite tous ses adhérents et tous les citoyens à se former d'urgence en groupes, afin de participer à la nomination des délégués au Congrès.

Les procès-verbaux de formation des groupes seront reçus jusqu'au 18 courant, chez le citoyen Rivoire, avenue de Saxe, 242.
Le secrétaire: CHACHVAT.

Société philanthropique de St-Pierre-de-Bœuf.
— Dimanche 8 courant, au siège social, 17, rue Sainte-Catherine, réunion de midi à deux heures.

ORDRE DU JOUR
Cotisations mensuelles.
Réception de nouveaux adhérents.

Avis. — Comité électoral des républicains radicaux socialistes du 1^{er} arrondissement. — La commission de renseignements du comité est convoquée d'urgence pour lundi 9 février, café Bressan, place Morel.
L'exactitude est de rigueur.

LE SECRÉTAIRE: DEYBARD.

Syndicat professionnel de l'Union des tisseurs et similaires (section de l'Ouest, réunion extraordinaire de la section). — Citoyennes citoyennes, dans sa séance du lundi 2 février, la section de l'Ouest a décidé de faire un appel à tous ses adhérents, et nous comptons que chacun se fera un devoir d'y répondre car dans ce moment, il faut plus que jamais réagir énergiquement contre la situation qui nous est faite, attendu que ce n'est que par la vigueur et l'union que nous arriverons à relever notre corporation.

En conséquence, vous êtes invités à assister à une réunion qui aura lieu le dimanche 8 février, à neuf heures et demie du matin, au siège des sections, 4, place de la Croix-Rousse, au premier.

La carte dite passe-partout servira de carte d'entrée.
Nota. — Des places seront réservées aux dames.

Avis. — Société fraternelle des volontaires de 1870-1871. — Demain dimanche 8 février, versement des cotisations, de dix heures à midi, au siège social, 10, rue de Jussieu.

On reçoit les adhérents.
Les sociétaires en retard de leurs cotisations sont priés de se mettre à jour, sous peine de radiation.

N° 159

L'Avenir de Lyon

BON D'ACHAT

8 Février 1885

Ce Bon doit être détaché tous les jours et conservé.

LE GERANT, J.-B.-A. PAGES

Imprimerie Moderne, cours de la Liberté, 7

On demande
UN GÉRANT SÉRIeux

et de nombreux Courtiers

APPOINTEMENTS & REMISES

S'adresser au journal en formation

L'ECHO de LYON

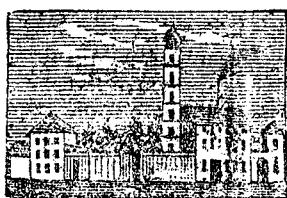
Transféré: 4, rue Mercière, au 2^e

CONTRA
LES ÉPIDÉMIES

Les filtres au charbon désinfectent les eaux qui contiennent des insectes nuisibles à la santé. Six médailles aux expositions. Approuvés par la Faculté de médecine. — Seul maison fournissant les tabliers religieux — fabrication et réparations.

BERTHIER
rue de la République, 5, Lyon

TOPIQUE



oulagement immédiat par son application. — Prix, suivant grandeur, de 50 centimes à 3 fr. (Envoi franco contre timbres ou mandats-poste).

AVIS. — Se défier des imitations, exiger comme garantie la signature BERTRAND AINÉ et l'usine ci-contre.

L'AVENIR

44, Rue Ferrandière, Lyon

L. VELLERUT, DIRECTEUR

COMMERCE de Fromages, vaisselles, portepôt, Vaise, à céder après fort. peu de frais, rec. p. j. 100 fr., b. log., prix 7,000 fr., facilités.

CAFE (Perrache), loc. 700 fr., b. log., rec. p. j. 30 fr., prix 2,000 fr. Pressé.

CAFE-BILLARD Vaise, bénéfices assurés, b. log., loc. 1,050 fr., prix 3,500 fr.

BERTRAND AINÉ

Le seul ayant été breveté et dont la vente a été permise par arrêté de la Cour de cassation du 8 janvier 1854. — **QUARANTE ANS DE SUCCÈS** — **INFAILLIBLE** contre les douleurs rhumatismales, les névralgies, sciaticques, congestions cérébrales, ophtalmies, douleurs de reins, fluxions de poitrine, pleurésie, toux rebelles, etc. — Peu de malades ne reçoivent un soulagement immédiat par son application. — Prix, suivant grandeur, de 50 centimes à 3 fr. (Envoi franco contre timbres ou mandats-poste). — Se défier des imitations, exiger comme garantie la signature BERTRAND AINÉ et l'usine ci-contre.

LA FOURMI NATIONALE

24, Rue Mercière, Lyon

Société d'épargne en participation, pour l'achat en commun de valeurs à lots payables dans 100 mois. Ces titres sont achetés au cours de la Bourse, sans aucun frais pour les Sociétaires. Les fonds sont encaissés par le Ministère des Postes et versés au Comptoir d'Escompte de Paris, pour les convertir en obligations choisies par les Sociétaires. Ces dites Obligations y restent déposées jusqu'à la liquidation de chaque série de Cent mille, pour revenir à chaque Sociétaire, augmentées de leur plus value, des intérêts des coupons détachés et du partage des lots ainsi que quatre bons de CENT francs de l'Assurance financière échus à la Société.

Nous croyons que cette Société organisée sur des bases nouvelles est appelée à rendre de véritables services à la petite épargne.

Avis d'Acquisition

M Imbertèche, rue Cuvier, 168, a vendu son fonds.

Adresser les réclamations à M. Moissonnier, écrivain public, 138, rue Vendôme, dans les dix jours, sous peine de déchéance.

L'OUEST

Compagnie anonyme d'assurances sur la vie

Constituée avec l'autorisation

et sous le contrôle du Gouvernement

SIÈGE SOCIAL :

22, rue des Capucines — PARIS

RENTES VIAGÈRES

immédiates et différées au taux de 10, 15, 20 0/0 et plus, suivant l'âge et le délai.

RENTES VIAGÈRES PROGRESSIVES avec remboursement au décès du rentier du capital de la rente

ASSURANCES PAYABLES

en cas de Vie, en cas de Mort. Dotation d'Enfants.

Les placements des Fonds des Assurés et des Rentiers sont garantis par Hypothèques sur un Domaine immobilier s'élevant à plus de 400 Millions.

S'ADRESSER

Pour tous renseignements à la Compagnie

M. HESS

79, place des Jacobins — LYON

— Dieu ! Dieu ! suppliait dans une ardente prière, prends-moi pour victime... mais épargne cette mère et son enfant... Aie pitié d'elles, ô Dieu de clémence ! Que ta main s'appesantisse sur moi seul et je bénirai tes divins décrets !...

Et l'infortuné, qui ne pouvait savoir que sa fille voguait en ce moment même vers la terre, et que sa femme était si près de lui, se débattait au milieu des flots tumultueux, se sentait pris d'un désespoir navrant à la pensée qu'elles étaient englouties toutes deux !...

Vingt fois repoussé par les vagues de l'endroit où le bâtiment avait sombré, vingt fois il avait réussi à y revenir, ne se sentant pas le courage de s'en éloigner et espérant toujours voir les bas de son Angèle et les petites mains de sa Jeanne se tendre vers lui !...

Mais hélas !... rien !... Partout l'immensité, le vide effroyable et les clameurs farouches des bouées !...

Et lorsqu'après de longues et vaines recherches il comprit que tout était fini, bien-fini, qu'il ne devait plus compter les retrouvés vivants, il ne voulut pas disputer plus longtemps sa misérable existence à l'abîme qui semblait l'attirer, et s'abandonna au gré des flots, attendant bravement que la mort vint mettre un terme à ses angoisses !...

Quant à Angèle, dont la prière avait été différente, emportée par un courant opposé à celui qui avait entraîné Pierre,

elle continua jusqu'au matin à être battue par les vagues, ne se tenant plus à son épave que par une force instinctive, indépendante de sa volonté, et à tout instant sur le point de couler bas.

Ce qui fut inévitablement et promptement arrivé si un navire anglais, allant à Portsmouth, ne l'eût aperçue et recueillie.

Il fallut de soins énergiques pour la mettre hors de danger, car son long séjour dans l'eau, la crispation de ses membres raidis et son asphyxie presque complète avaient produit de tels désordres dans son organisme que le médecin du bord n'osa pas sur-le-champ répondre d'elle.

Pourtant, après avoir été plusieurs jours entre la vie et la mort, sa nature jeune et robuste finit par triompher ; et lorsqu'au bout de trois semaines le bâtiment entra dans le port, elle était à peu près rétablie.

Le capitaine, dès qu'elle fut descendue à terre, la confia à un matelot qui, muni d'un rapport, était chargé de la conduire au Consulat de France, afin de la faire rapatrier.

Mais en route, réfléchissant qu'elle avait toujours le temps de regagner la France, elle dit à son guide qu'il pouvait se dispenser de l'accompagner jusque-là, qu'elle saurait bien y aller toute seule ; elle ne voulait pas, ajoutait-elle, retarder davantage son retour dans sa famille qui devait l'attendre avec impatience.

Le matelot, trop heureux de se trouver libre aussi promptement, — car le Consulat était à l'extrémité de la ville, — ne se fit pas prier, et, après lui avoir remis le rapport du capitaine pour le consul et indiqué minutieusement le chemin, il la quitta.

Quel motif secret l'avait donc empêché de se présenter immédiatement au Consulat et de demander son rapatriement ? Nous allons le savoir.

Dès son entrée en convalescence sur le navire et aussitôt qu'elle put parler, elle s'informa près du capitaine s'il n'y avait qu'elle qu'on fût parvenu à sauver.

— Hélas ! tout le confirme, madame, car l'accident ayant eu lieu en pleine nuit, et vu la rapidité avec laquelle le paquebot a dû couler, l'équipage et les passagers n'ont certainement pas eu le temps de prendre les moindres précautions de sauvetage ! et si est des malheureux qui se soient, comme vous, accrochés à quelque épave, ils n'ont certainement abouti qu'à prolonger leur supplice.

« Du reste, mon bâtiment est le seul, je le sais, qui ait sillonné ces parages le matin de cette nuit-là, et nous n'avons pas aperçu d'autres naufragés que vous, malgré les recherches actives auxquelles nous nous sommes livrés dans une zone très étendue.

« Et c'est un véritable miracle que vous ayez pu non seulement vous maintenir si longtemps sur l'eau, mais encore être

emportée par un courant qui vous a heureusement éloignée des écueils sur lesquels vous n'eussiez pas manqué de vous briser.

« Ma conviction à moi est donc que seule vous survivez à cette catastrophe.

« J'ai écrit mon rapport dans ce sens. » Quoique l'amour maternel fût au déclin, très peu développé chez Angèle, la certitude de la mort de sa fille lui donna un coup violent au cœur, et l'instinct de la mère parla assez fort en elle pour la faire, pendant plusieurs jours, se lamenter sur le sort de la petite créature qu'elle pleura sincèrement et dont elle regrettait les caresses et les baisers si cruellement dédaignés jusqu'alors !...

Mais cet élan si naturel fut de courte durée ; et la semaine suivante, si ses larmes coulaient encore, elle s'habitua déjà à ne plus vivre qu'avec le doux souvenir de l'ange envolé.

Quant à sa situation de veuve, — puisque son mari, d'après le dire du capitaine, avait dû périr également, — elle n'osait s'avouer qu'elle en ressentait une sorte de joie secrète.

— Veuve !... veuve !... soupirait-elle, trouvant ce mot presque doux à prononcer.

La suite à demain